

00 00 71
71 71 71

Centre Communal d'Action Sociale Commune d'Eslandes

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 13
- Présents : 08
- Votants : 09
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Pour : 09

Extrait du registre des délibérations Du Centre Communal d'Action Sociale

- 2020 – 06/02 : Nouveaux tarifs de l' Accueil de Loisirs Sans Hébergement

1) Périscolaire : lundi , mardi, jeudi, vendredi – mercredi matin

	Tarif de base Hors régime	Régime Général	QF1	QF 2	QF 3
0,25 heure	1,02 €	0,94 €	0,59 €	0,74 €	0,80 €

2) Périscolaire : mercredi après-midi/ Commune et territoire du SIVU

		Tarif de base Hors régime	Régime Général	QF1	QF 2	QF 3
13h15 18h30	Forfait	8,96 €	6,68€	3,62 €	4,84 €	5,42 €
	0,25 heure	1,02 €	0,94 €	0,59 €	0,74 €	0,80 €

Mercredi après-midi / Hors territoire du SIVU

		Tarif de base Hors régime	Régime Général	QF1	QF 2	QF 3
13h15 18h30	Forfait	10,96 €	8,67 €	5,62 €	6,84 €	7,44 €
	0,25 heure	1,27 €	1,19 €	0,84 €	1,00 €	1,04 €

3) Extra-scolaire :

Vacances / Commune et territoire du SIVU

	Tarif de base Hors régime	Régime Général	QF1	QF 2	QF 3
Journée	13,39 €	11,13 €	5,24 €	7,78 €	8,84 €
0,75 journée	11,24 €	8,96 €	4,48 €	5,98 €	7,54 €
0,50 journée	8,96 €	6,68 €	3,62 €	4,84 €	5,44 €

Vacances / Hors territoire du SIVU / vacances

	Tarif de base Hors régime	Régime Général	QF1	QF 2	QF 3
Journée	15,40 €	13,13 €	7,29 €	9,78 €	10,84 €
0,75 journée	13,24 €	10,96 €	6,50 €	7,99 €	9,54 €
0,50 journée	10,95 €	8,68 €	5,66 €	6,84 €	7,44 €

00 90 70
70 70 70

17 02 20
18 02 20

4) Extra-scolaire suppléments de sorties et journées exceptionnelles , veillées, pour toutes les familles

Commune et territoire du SIVU	
Journée	1/2 journée
4,04 €	2,98 €
Hors territoire du SIVU	
Journée	1/2 journée
5,04 €	3,99 €

5) Extra-scolaire : Garderie (hors déclaration)

Commune et territoire du SIVU / vacances

De 7h30 à 8h30	0,64 €
De 17h30 à 18h30	0,64 €

Hors Commune et hors territoire du SIVU / vacances

De 7h30 à 8h30	0,89 €
De 17h30 à 18h30	0,89 €

Après en avoir délibéré les membres du Conseil d'Administration adoptent, à l'unanimité, les Les nouveaux tarifs du CLSH qui seront applicables au 06 juillet 2020.

Fait et délibéré en mairie
les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Affichés le 18/02/2020
Pour copie conforme le 18/02/2020

La Vice-Présidente du CCAS
Par délégation
Anne CANAUD

